

Assistantes maternelles : un vrai métier du 18 au 23 novembre 2024



DOSSIER DE PRESSE

Contacts presse :

Caf Moselle : Marie-Claude Margraite - 03 87 34 81 13 - communication@caf57.caf.fr

Département de la Moselle : Rachel Meli - 06 73 87 44 49 - presse57@moselle.fr





De nombreux jeunes parents y ont recours : l'accueil individuel assuré par les assistants maternels est le premier mode de garde des jeunes enfants en Moselle, représentant deux places d'accueil sur trois. Depuis quelques années cependant, le nombre d'assistants maternels en exercice s'affiche à la baisse.

Pour pallier cette diminution, mettre en lumière ce métier et ses avantages, et le faire mieux connaître des parents, les Relais petite enfance, avec le soutien des institutions signataires du Schéma Départemental des Services aux Familles*, notamment la Caf et le Département de la Moselle, ont décidé d'organiser la semaine :

**« Assistants maternels, un vrai métier »,
du 18 au 23 novembre 2024, dans 28 lieux en Moselle.**

Pour la première fois en Moselle, cet événement encadrant la Journée nationale des assistants maternels qui a lieu le 19 novembre, proposera des actions autour d'un triple objectif :

- **Faire découvrir le métier pour attirer de nouveaux assistants maternels** : encourager les vocations pour enrayer la diminution du nombre de professionnels en exercice ;
- **Promouvoir les avantages de l'offre d'accueil individuel** auprès des familles en recherche d'un mode de garde ;
- **Valoriser les compétences et le savoir-faire** des assistants maternels pour les encourager à rester dans le métier.

Le programme

Tout au long de la semaine, **28 actions** seront proposées par les Relais petite enfance, sur leur territoire d'intervention, à l'attention des parents de jeunes enfants, des futurs parents, des assistants maternels en exercice et de toute personne curieuse d'en savoir plus sur le métier d'assistant maternel.

Les actions seront menées dans 14 intercommunalités différentes. 22 actions seront proposées en partenariat avec des assistants maternels en exercice, 7 avec la Protection maternelle et infantile et 4 avec France Travail. Au programme :

- **Des ateliers d'éveil et pédagogiques** : activités autour de la musique, du livre, du langage et des émotions, animées par des professionnels ;
- **Des expositions** : une immersion dans le quotidien des assistants maternels, mettant en lumière leur engagement et leur créativité ;
- **Des rencontres et échanges** : présentations du métier et discussions avec des professionnels en exercice, des représentants de la Protection Maternelle et Infantile, et des acteurs de l'emploi.

**Le programme complet est en ligne sur une carte interactive de la Moselle,
en ligne sur [moselle.fr](https://www.moselle.fr) et [caf.fr](https://www.caf.fr).**

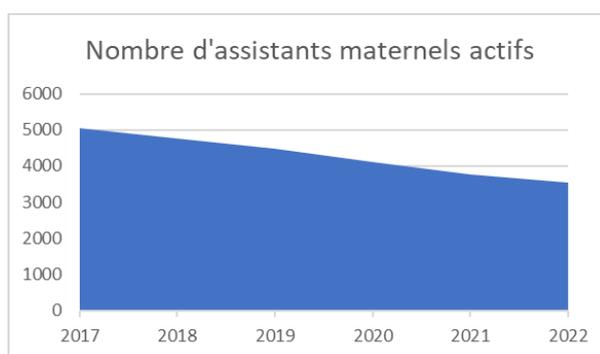
** Les partenaires signataires du Schéma départemental des services aux familles sont l'État, le Département, la Caf, la Cour d'Appel de Metz, la Direction des Services départementaux de l'Éducation nationale, la MSA Lorraine, l'Udaf (Union Départementale des Associations Familiales), l'Association des maires ruraux de Moselle et la Fédération départementale des maires de Moselle.*

POUR ALLER PLUS LOIN

L'offre d'accueil individuel en Moselle (source : Caf)

- **En Moselle, 23 403** enfants de **moins de 3 ans** en 2023 (-14,5 % en 6 ans)
- **6 282** enfants de **moins de 3 ans** accueillis par un(e) assistant maternel(le)
- **3 252** assistants maternels **agréés actifs** en 2023 (- 31 % en 6 ans)
- En moyenne, près de 2 enfants de moins de 3 ans accueillis par assistant maternel
- Part de professionnels de **plus de 55 ans** en activité : **40 %**

Évolution du nombre d'assistants maternels agréés actifs de 2017 à 2022 en Moselle



Des candidatures pour le métier en forte diminution

Selon les services départementaux de la Protection maternelle et infantile (PMI), la Moselle enregistrait il y a une dizaine d'années entre 800 et 1 000 candidatures à l'agrément par an. En 2024, à peine 100 candidatures ont été enregistrées. Avec le resserrement des critères d'agrément, environ une vingtaine de nouveaux assistants maternels seront effectivement agréés.

Au niveau national

L'offre d'accueil individuel représente le premier mode d'accueil en nombre de places proposées aux parents, avec 54 % de l'offre totale.

Cependant, tout comme en Moselle, on constate une diminution de ce nombre de places, en raison, principalement, des départs à la retraite et de la faible attractivité de ces métiers.

Le métier d'assistant maternel

Les assistants maternels, **figures de référence** et de prise en charge **personnalisée** en tenant compte de la singularité de chaque enfant, offrent **un accueil en petit groupe, respectant le rythme et le développement de chaque enfant.**

Ils/elles ont la possibilité de travailler :

- à leur domicile : idéal lorsque l'on souhaite travailler chez soi, et garder une grande liberté d'organisation. Dans ce cas, l'assistant maternel est salarié des parents des enfants accueillis ;
- dans une maison d'assistants maternels (la Moselle en compte 100 à ce jour) : il s'agit d'un regroupement d'assistants maternels exerçant hors de chez elles, dans un local commun. Cela permet de travailler en équipe, de construire un projet avec d'autres professionnels, tout en restant salarié des parents des enfants accueillis ;
- dans une crèche familiale : dans ce cas, les assistantes et assistants maternels sont salariés de la crèche. L'accueil demeure effectué la majeure partie de la journée à domicile, avec plusieurs temps de regroupement au sein de la crèche.

Leurs missions

- garantir la sécurité des enfants accueillis, répondre à leurs besoins quotidiens (repas, change, sieste, jeux), favoriser leur éveil et leur développement par la proposition d'activités ludiques et éducatives adaptées à l'enfant ;
- écouter et soutenir les parents, les informer du déroulement de la journée de l'enfant, de manière à assurer une continuité éducative.

Les compétences requises

- une sensibilité aux tout-petits, de la patience, un sens aigu de l'observation, une attention à la sécurité, un sens des responsabilités, du dynamisme, de l'endurance, des capacités relationnelles et des compétences pédagogiques.

L'agrément, obligatoire pour exercer

Délivré par les services départementaux de la Protection maternelle et infantile (PMI), l'agrément est valable cinq ans. Il est renouvelable. Pour l'obtenir, les assistants maternels doivent suivre une formation de 120 heures, dont 80 avant de commencer à accueillir des enfants. Ils ont également accès à des passerelles vers d'autres métiers et diplômes dans le domaine de la petite enfance.

Avantages / inconvénients du métier

Le métier d'assistant maternel permet une grande autonomie et le choix de son employeur. Il est particulièrement adapté à une prise en charge attentive des besoins des bébés et joue un rôle crucial dans le développement et le bien-être des enfants, offrant une prise en charge personnalisée et attentionnée. Les assistants maternels bénéficient également de passerelles vers d'autres métiers et diplômes de la petite enfance.

Ce métier est cependant exigeant, avec de grandes responsabilités, offrant une rémunération dépendante du nombre d'enfants accueillis. Il souffre parfois également d'une image négative et, le travail principalement à domicile, peut entraîner un sentiment d'isolement chez ces professionnels. L'ouverture des Maisons d'assistants maternels a toutefois contribué à ralentir la diminution constatée de l'offre, en permettant de nouvelles modalités d'exercice du métier, hors du domicile.

Quelques lieux et sites ressources pour s'informer sur l'offre d'accueil individuel

Les Relais petite enfance (RPE)

Services le plus souvent gérés par des collectivités, les RPE ont pour mission d'informer et d'accompagner :

- les familles dans leur recherche d'un mode d'accueil et leur recours à un professionnel de l'accueil individuel (assistant maternel, garde d'enfant à domicile), que ce soit pour favoriser la mise en relation entre parents et professionnels ou l'appropriation de leur rôle d'employeur.
- les professionnels de l'accueil individuel, en tant que lieu ressource, de rencontres, d'échanges et d'amélioration continue de leurs pratiques, en facilitant leur accès à la formation professionnelle continue et comme acteur de la promotion du métier.

La Protection maternelle et Infantile du Département

Délivre l'agrément aux assistants maternels et les accompagne pour améliorer la qualité d'accueil. Particulièrement présente aux côtés des parents, dans le cadre de la démarche des « [1000 premiers jours](#) ».

La Caf

La Caf propose [une gamme complète de services et d'aides](#) pour les futurs et jeunes parents, dont le versement de prestations telles que la prime à la naissance, l'allocation de base, et la prestation partagée d'éducation de l'enfant (Prepape). En outre, elle aide les collectivités à développer des services adaptés aux besoins des familles, comme les crèches et les centres de loisirs.

Le site internet monenfant.fr

[Monenfant.fr](#) est un site dédié aux parents et aux professionnels de la petite enfance. On peut y trouver des informations sur toutes les crèches, les assistants maternels, et d'autres services de garde de proximité grâce à la géolocalisation. Le site propose également de calculer le coût des modes de garde et d'estimer les aides financières disponibles. Des ressources pour accompagner les parents dans leur quotidien, de la grossesse à l'adolescence sont également à disposition. Enfin, il fournit des outils et des informations pour les assistants maternels et autres professionnels de la petite enfance.

Le service Pajemploi de l'Urssaf

[Le site Pajemploi](#) simplifie les démarches administratives pour les parents employeurs d'assistants maternels ou de gardes d'enfants à domicile. Il permet de déclarer et rémunérer facilement les salariés, tout en gérant les aides financières et les bulletins de salaire.